

Vill'infos



Le mot du maire

Les réunions du conseil municipal

Les infos des associations

Informations diverses

**Bulletin Municipal
2ème trimestre 2018**

N° 94

Chers Villois et Villoises,



**Le mot
du maire**

Tout d'abord, bonjour à toutes et à tous en ce nouveau début de printemps!

Les arbres fleurissants, nous ramènent un peu de baume au cœur et l'espoir des beaux jours qui reviennent!

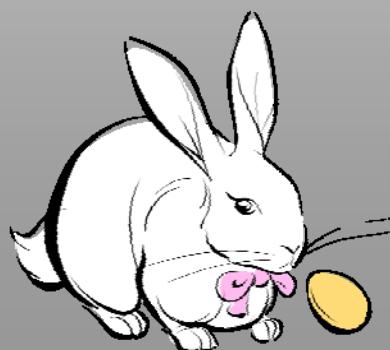
En ce deuxième trimestre, les projets étudiés vont enfin pouvoir se concrétiser:

- Les travaux concernant la réfection et l'extension de notre cimetière communal, devraient commencer en juillet.
- Les travaux concernant la réfection de la route départementale 594 suivront, la commune venant tout juste d'obtenir l'accord de la dernière subvention.

Le conseil municipal a également décidé de proposer au budget, l'achat d'un nouveau tracteur communal, l'ancien étant trop vétuste.

Les travaux de Restauration de la Continuité écologique de la Divette se poursuivent également. (les comptes rendus sont visibles sur le site internet de la commune)

En vous souhaitant une bonne lecture de cette nouvelle édition du Vill'infos.



**Le Maire,
Philippe BARBILLON**

Recensement Citoyen

Les jeunes gens nés en **AVRIL, MAI et JUIN 2002** sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire. **Se faire recenser est obligatoire.**

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet : mon.service-public.fr

Attention, la demande (date de signature) doit être faite après vos seize ans.

Horaires du secrétariat

Le secrétariat de mairie est ouvert au public

**le LUNDI et le VENDREDI
De 18h30 à 19h30**

Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires, appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34.

Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.

Vous pouvez aussi nous contacter par mail à l'adresse : mairie.ville@wanadoo.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :
M. Barbillon au 03.44.09.24.20,
M. Valck au 03.44.09.35.75,
Mme Hallu au 03.44.09.24.00,
M. Trouillet au 03.44.09.21.65.

Distribution de sacs du tri sélectif

Taille du foyer	Sacs jaunes en rouleaux de 20 sacs (attribution annuelle)
Habitant seul	3 rouleaux
2 personnes	3 rouleaux
3 personnes	5 rouleaux
4 personnes	5 rouleaux
5 personnes et +	6 rouleaux



Médiathèque communale

La médiathèque est ouverte au public :

le lundi de 17h30 à 18h30

le vendredi de 16h30 à 17h30



Etat Civil

Naissances:

Samuel CURILLON, le 15 Février

Mariages:

Marcel DHERVILLY, le 19 Mars

Décès:

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 23 février 2018

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - Hervé Brunel - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot -Christian Loir - Rémi Lejop, formant la majorité des membres en exercice.

Absente: Jocelyne Hallu

Procuration: Guy Illoul à Denis Valck.

Secrétaire de séance : Christophe Carton.

Compte rendu de la réunion du 1er décembre 2017 adopté.

Dossier d'accessibilité cimetière (Ad'AP) – Choix du bureau d'étude

Monsieur le Maire expose, au conseil municipal, la nécessité de constituer un dossier d'accessibilité (Ad'AP) afin de réaliser les travaux du nouveau cimetière ainsi que la réfection du cimetière actuel aux normes handicapées en vigueur.

Le bureau d'étude C-TECH (l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage retenu pour l'extension et la réfection du cimetière) a effectué un devis au prix de 2 300.00€ HT soit 2 760.00€ TTC.

Le conseil municipal, décide de retenir le bureau d'étude C-TECH, pour la réalisation de ce dossier d'accessibilité (Ad'AP) et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces y afférentes.

Présentation du Projet « cimetière » par le bureau d'étude C-TECH

Monsieur Cateau Emmanuel et Monsieur Podsdadni Thomas exposent au conseil municipal le projet pour l'extension et la réfection du cimetière communal. Des modifications du projet seront réalisées selon les attentes du conseil municipal et le dossier d'accessibilité sera déposé.

Pré- et Ms Conseil Municipal du 23 mars 2018 **sents :** Mmes Philippe Barbillon - Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet Marie-José Pont - Hervé Brunel - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot - Christian Loir - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Rémi Lejop à Christian Loir.

Secrétaire de séance : David Cresson.

Compte rendu de la réunion du 23 février 2018 adopté.

Compte Administratif - Exercice 2017

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Catherine Gimaret, doyenne du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2017 comme suit :

Compte de Gestion 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT		
	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	686 100.00 €	228 067.45 €	675 551.00 €	495 937.35 €
RECETTES	686 100.00 €	179 878.76 €	786 085.00 €	805 428.72 €
RESULTAT		-48 188.69 €		309 491.37 €

Affectation des résultats 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

Investissement - Article 1068 – réserves : 128 725.69 €

Fonctionnement - Article 002 – excédent reporté : 180 765.68 €

Taux des taxes - Année 2018

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2018, qui sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 19.81
- Foncier Bâti : 35.13
- Foncier Non Bâti : 89.68

Budget Primitif - Exercice 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif de l'exercice 2018 comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2018	610 384.00 €	557 504.00 €
Reports	Restes à réaliser 2017	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	180 765.00 €
	TOTAL	610 384.00 €	738 269.00 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2018	791 229.00 €	586 422.00 €
Reports	Restes à réaliser 2017	454 516.00 €	373 979.00 €
	002 Résultat d'investissement reporté	48 189.00 €	0.00 €
	TOTAL	1 293 934.00 €	960 401.00 €

Subvention à l'Epicerie Sociale « Le Relais » - Exercice 2018

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de verser une subvention de 1138.25 € (Mille cent trente-huit euros vingt-cinq) à l'Epicerie Sociale « Le Relais » de Noyon pour l'année 2018.

La somme est inscrite au budget primitif 2018 à l'article 6574.

Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la recette provenant de l'assurance Groupama, d'un montant de 362,60 €, provenant d'un sinistre « bris de glace », survenu à la salle polyvalente, en novembre 2017.

Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la recette provenant de



REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'assurance Groupama, d'un montant de 762,55 €, provenant d'un sinistre «bris de glace», survenu sur le tracteur communal, en novembre 2017.

Modification de la délibération constitutive d'une régie de recette

La modification porte sur le fait que le régisseur titulaire est assujetti à un cautionnement depuis le 01/01/2018, à hauteur de 300.00€ ; le seuil des recettes encaissées mensuellement sans besoin de cautionnement ayant été dépassé. (**Article 10** : Le régisseur titulaire est assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.)

Service Assainissement - Compte administratif 2017

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Catherine Gimaret, doyenne du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2017 comme suit :

Service Assainissement - Compte de Gestion 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du service assainissement établi par le receveur municipal pour l'exercice 2017.

Service assainissement - Affectation des résultats 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

INVESTISSEMENT FONCTIONNEMENT

	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	17 242.00 €	14 984.88 €	56 749.00 €	56 748.39 €
RECETTES	408 673.00 €	408 673.25 €	56 749.00 €	67 047.24 €
SOLDE		393 688.37 €		10 298.85 €

Fonctionnement - Article 002 –Excédent reporté : 10 298.85 €
Résultat d'investissement 2017 à reprendre (article 001) : 393 688.37 €

Service Assainissement - Budget Primitif - Exercice 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du service assainissement de l'exercice 2018 comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2018	51 508.00 €	41 210.00 €
Reports	Restes à réaliser 2017	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	10 298.00 €
	TOTAL	51 508.00 €	51 508.00 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2018	26 000.00 €	51 508.00 €
Reports	Restes à réaliser 2017	0.00 €	0.00 €
	001 Résultat d'investissement reporté	0.00 €	393 688.00 €
	TOTAL	26 000.00 €	445 196.00 €

Saisine du Comité Technique Paritaire -Fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade

Le maire

PROPOSE

Au Conseil municipal de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit.

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
Adjoints Techniques	Adjoints Techniques de 1ère classe	100 %

Emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie

Monsieur le maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'**Extension et réfection du cimetière communal** Il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de **135 000 €**. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales y attachées proposées par le **Crédit Agricole Brie Picardie** et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment, **un prêt moyen terme d'un montant de 135 000 euros, sur une durée de 15 ans, en échéances annuelles, au taux fixe de 1.56%** ;
S'agissant d'un prêt à annuité réduite, la mise à disposition des fonds est prévue le 15 mai 2018 et la première échéance de ce prêt appelée « échéance anticipée » sera fixée au 15 aout 2018, ce qui fait apparaître un taux de 1.40%. Toutes les autres échéances seront fixées au 15 aout de chaque année jusqu'à l'échéance finale.
Les frais de dossier sont de 162 euros.

- Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,
- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

-Confère toutes délégations utiles à :

Mr Philippe BARILLON, Maire de Ville

pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.



REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie

Monsieur le maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'aménagement de sécurité, trottoirs et cheminement piétons, RD 594—2ème phase

Il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 110 000 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales y attachées proposées par le Crédit Agricole Brie Picardie et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual de Brie Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment, un prêt moyen terme d'un montant de 110 000 euros, sur une durée de 15 ans, en échéances annuelles, au taux fixe de 1.56% ;

S'agissant d'un prêt à annuité réduite, la mise à disposition des fonds est prévue le 15 mai 2018 et la première échéance de ce prêt appelée « échéance anticipée » sera fixée au 15 aout 2018, ce qui fait apparaître un taux de 1.38%. Toutes les autres échéances seront fixées au 15 aout de chaque année jusqu'à l'échéance finale.

Les frais de dossier sont de 132 euros.

- Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,

- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

-Confère toutes délégations utiles à : Mr Philippe BARBILLON, pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Travaux d'aménagement de sécurité, trottoirs et cheminement piétons, rue Jean de Ville, RD 594 – Consultation Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

Monsieur le Maire expose, au conseil municipal, la nécessité de recourir à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux d'aménagement de sécurité, trottoirs et cheminement piétons, rue Jean de Ville, RD 594.

Les 2 offres A.M.O reçues sont :

-Le bureau d'étude C-TECH a effectué un devis au prix de : 13 980.00 € HT soit 16 776.00 € TTC.

-Le bureau d'étude S.E.C.T - VRD a effectué un devis au prix de : 15 000.00 € HT soit 18 000.00 € TTC.

Le conseil municipal, décide de retenir le bureau d'étude C-TECH, étant l'offre la moins disante et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces y afférentes.

Convention avec le Conseil Départemental – Travaux sur la RD 594

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux d'aménagements de sécurité, trottoirs et cheminements piétons, rue Jean de Ville, sur la RD 594 a fait l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil Départemental.

A l'article 4-1 de la convention, il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide la non réalisation de l'aménagement cyclable rue Jean de Ville, rue de Dives le Franc et rue des Antes car les trottoirs existants ne permettent pas l'aménagement d'une piste cyclable (emprises restreintes).

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes

Le Comité technique spécial départemental de l'Éducation nationale a annoncé en février 2018 que 46 classes d'écoles élémentaires de l'Oise pourraient être fermées à la rentrée prochaine, tandis que seulement 23 nouvelles classes seraient ouvertes.

A ces fermetures sérieusement envisagées s'ajouteraient celles moins

certaines, soumises à comptage. Elles sont au nombre de 28 ; comme dans le cas précédent, les 16 ouvertures soumises à comptage ne compenseraient pas ces fermetures.

Les zones rurales, avec 18 fermetures de classes en RPI, seraient très durement touchées.

Ce projet semble aller à l'encontre des déclarations du Président de la République qui, en juillet 2017, annonçait à la conférence des territoires un moratoire sur les fermetures de classes.

L'Inspecteur de l'Education Nationale de Noyon envisage la fermeture d'une classe à l'école maternelle de Ville lors de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019.

Cette potentielle fermeture serait de nature à surcharger les classes et par conséquent compromettre la qualité de l'accueil de nombreuses familles.

L'ensemble des élus de la commune, présents au Conseil Municipal du 23 mars 2018, refusent la prise en compte de cette seule logique comptable, au mépris des prévisions de développement démographique. Ils demandent solennellement au gouvernement l'instauration immédiate et effective d'un moratoire sur les fermetures de classes.

Il s'agit d'une première mesure indispensable pour signifier que l'éducation de nos enfants, où qu'ils vivent, est une véritable priorité pour notre pays.

Questions diverses

Site internet

Monsieur David Cresson, conseiller municipal, qui s'occupe du site internet de la commune, émet le souhait d'une nouvelle version plus actualisée du site vieillissant (les mises à jour ne pouvant plus être faites correctement). Le conseil municipal va y réfléchir prochainement.

Rue de la Bernardie– embellissement

Monsieur Christophe Carton, émet le souhait de retirer les rondins de bois (rue de la Bernardie) afin de refaire ce coin plus agréablement , peut-être plus de fleurs...

Demande de subvention « Histoire de... »

Monsieur le Maire, lit aux conseillers, le courrier de Nathalie Colinet, présidente de l'association « Histoire de .. » qui résume le bilan de l'année écoulée et qui demande également une subvention pour 2018. Sa demande a été prise en compte dans le budget communal 2018.

Remerciements

Monsieur Hervé Brunel remercie chaleureusement le conseil municipal pour la quête organisée par celui-ci, pour les obsèques d'un membre de sa famille.

CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

Jean-Claude Carton nous partage les recherches qu'il a faites sur les quatre jeunes soldats qui ont trouvé la mort à Ville et sont enterrés dans le cimetière.

HOMMAGE A QUATRE SOLDATS FRANCAIS INHUMES AU CIMETIERE DE VILLE

Ils avaient 20 et 21 ans et ont perdu la vie ensemble à Ville, près de l'église en septembre 1914

Au cours d'une reconnaissance, 4 soldats du 3ème régiment de chasseurs à cheval ayant surpris dans le village un détachement de cyclistes ennemis, n'ont pas hésité à les charger. Ils ont payé de leur vie cet acte d'audace et de bravoure.

Marcel ALLIROL né à Firminy, Loire, tué à l'ennemi le 14.

Jean Baptiste BONIEUX, né à Riom, Puy de Dôme, décédé le 15, suite aux blessures.

Pierre FIMBEL, né à Moulins, Allier, tué à l'ennemi le 14

Joseph Albert TAUREAU, né à Vichy, tué à l'ennemi le 14 .

Suite à la brillante attitude devant l'ennemi, une demande pour la médaille militaire à titre posthume a été faite en 1920 pour les 4 soldats.



Autrefois, les 11 novembre, 14 juillet et 8 mai, après la cérémonie au monument aux morts, le cortège partait en direction de leur sépulture.

LA MEDIATHEQUE

Rappel des horaires :
Lundi de 17h 30 à 18h 30
Mercredi sur rendez-vous (03 44 09 24 13)
Vendredi de 16h30 à 17h 30



Une nouvelle personne bénévole vient faire équipe le lundi soir avec Eliane Avot.

Depuis le mois de février, un service « Music Mé » proposé par la MDO (Médiathèque départementale de l'Oise) permet l'écoute en streaming légal, c'est-à-dire non téléchargeable, d'un grand choix de musique éclectique pour tous les goûts et tous les âges.

Les deux classes de Passel viennent désormais à la bibliothèque. Ils ont d'autant plus de mérite qu'ils font le trajet à pied.

Suite au « désherbage de l'automne » **une brocante de livres** aura lieu à la bibliothèque le **vendredi 18 mai de 11 h à 12 h et de 14 h à 18 h.**



A RETENIR

Fête communale



Les 11, 12 et 13 août

Brocante



Le 2 septembre

A propos de la CHASSE...

La saison de la reproduction du petit gibier va commencer. Nous demandons aux promeneurs de bien tenir leurs chiens en laisse pour ne pas déranger les couvainages de perdrix, faisans, levrauts etc. . Merci de votre compréhension.

La société de chasse reste à disposition des villageois en cas de soucis avec des renards et autres nuisibles (piégeurs).

Contacter Mr Yoann Dejonghe au 06.87.60.44.97

Le Samedi 17 Mars nous avons effectué à nouveau l'opération « Hauts-de-France Propres » à l'initiative de la Fédération de Pêche et la Fédération de Chasse en collaboration avec la Région.

Mobilisez-vous

L'amicale s'est donc jointe avec l'association des Chasseurs de Ville pour organiser cette matinée de nettoyage aux abords des routes autour de Ville. L'association des parents d'élèves « Les Galopins » ainsi que la commune de Ville se sont également liés à cette opération.

les 16, 17 et 18 MARS 2018 !

Malgré une plus faible participation cette année, en 2h les 25 participants, qui ont répondu à l'appel, ont rempli 25 sacs de déchets divers, 8 poubelles de verres, et récupéré des objets tels qu'une bouteille de gaz, des pneus usagés

Cette matinée s'est terminée par le pot de l'amitié offert par l'Amicale et les Chasseurs.

Une bonne initiative qui a été saluée par l'ensemble des participants, et sera très certainement renouvelée l'année prochaine.

Encore un grand merci aux bénévoles présents ce jour.

Le président,

David Cresson





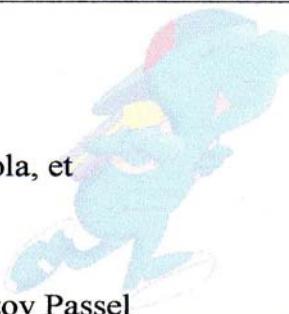
**L'association des parents d'élèves « les Galopins » est une association de la « loi 1901 ».
Toutes nos actions ont pour but la récolte de fonds
pour les classes du regroupement scolaire de Ville, Passel et Suzoy**

Notre loto du 3 mars a été un franc succès, et nous vous en remercions. Il nous reste les actions suivantes jusqu'à juin :

- Achats groupés de Pâques
- Opération parcours du cœur avec « Histoire de », promenade en famille le 15 avril à Ville.
- Lancement de l'opération « une fleur pour une maman de cœur » (ouvert à tous, le document vous sera transmis bientôt) et cette année aussi pour « un papa de cœur »
- Kermesse le 9 juin 2018 à Ville (ouvert à tous, le document vous sera transmis bientôt)

FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE LA KERMESSE LE 9 juin 2018 à la salle polyvalente de VILLE

Spectacle des enfants, jeux pour adultes et enfants, tombola, et
soirée dansante avec repas (infos : 06 19 83 72 22)
Repas sur réservation, ouvert à tous



Tous les bénéfices sont reversés aux enfants du RPI Ville Suzoy Passel

Petite rétrospective des actions déjà menées pour cette année scolaire :

Calendriers 2018

Bourse aux jouets

Vente de Chocolats Ordiscom

Halloween



Marché de Noël

Loto

Grilles de Pâques

Vente de sapins Nordmann

Les actions menées par nous LES GALOPINS, ne sont pas strictement réservées à des parents du regroupement alors parlez-en autour de vous et n'hésitez pas à vous inscrire, c'est un merveilleux moment de convivialité et vous y serez la bienvenue!

PERSONNES A CONTACTER POUR TOUTE INFORMATION :

- Présidente : CRESSON Cindy 06 19 83 72 22
- Trésorière : ILLOUL Séverine 06 25 03 62 68
- Secrétaire : DUDOMAINE Véronique 06 25 12 46 05

Les Galopins

L'association **Histoire de...** vous donne rendez-vous



Lectures pour les tout-petits à la bibliothèque de Ville

Vendredi 6 avril	De 10h à 11h	Bébés lecteurs - Lecture pour les 0-4 ans
Vendredi 18 mai	De 10h à 11h	Bébés lecteurs - Lecture pour les 0-4 ans
Vendredi 8 juin	De 10h à 11h	Bébés lecteurs - Lecture pour les 0-4 ans

Rappel : la bibliothèque est ouverte chaque lundi de 17h30 à 18h30 et le vendredi de 16h30 à 17h30.
Possibilité d'ouverture le mercredi sur rendez-vous. Tél. 03 44 09 24 13.

→ LECTURE POUR LE JEUNE PUBLIC

« Les livres font leur sac et partent en balade »

Le vendredi 27 avril de 10h à 11h

Rendez-vous à la bibliothèque de Ville



-> LECTURE POUR LE JEUNE PUBLIC

« Au fil de l'eau »

Le lundi 9 juillet à 10h

RDV à la bibliothèque – Retour vers 11h30



Toutes les séances de lecture sont gratuites et ouvertes à tous

→ 3 séances découverte du yoga encadrées par Katy Boff

à la salle polyvalente, de 18h30 à 20h.

Mardi 24 avril : Gestion du stress - Mercredi 25 avril : Yoga thérapie pour les problèmes de dos



Jeudi 26 avril : Yoga du rire (ouvert aux enfants dès 8 ans)

Tarifs : 8€ la séance, 20€ les 3 séances

Quelques places sont encore disponibles... Contact : 06 81 02 45 22





« Votre cœur bat à Ville »

Dimanche 15 avril – à VILLE - Cour de la mairie

Matinée organisée par les associations Histoire de... et Les Galopins



au profit de la Fédération Française de Cardiologie

9h : Accueil autour d'un petit déjeuner équilibré
en présence d'une diététicienne

Trois parcours rando et marche encadrés au choix :

9h30 : parcours pour les plus courageux (env. 2h15) - **10h** : randonnée pour tous (env. 1h30)

10h15 : marche familiale (env. 30 min)



Participation aux randonnées : adulte 2€ ; moins de 18 ans 1€ (entièlement reversés au profit de la Fédération Française de Cardiologie) - Possibilité de dons sur place.

Avant chaque départ : échauffement avec un coach sportif - À l'arrivée : récupération « zen » pour tous

TOUTE LA MATINÉE, DANS LA COUR DE LA MAIRIE :

Démonstration d'utilisation d'un défibrillateur - Info santé pour le cœur -
Livre Quiz

Initiation aux gestes qui sauvent ouverte à tous

Stand massage avec une professionnelle du bien-être (inscription sur place)

...Soyons nombreux pour soutenir la Fédération Française de Cardiologie...

Renseignements : 06 19 83 72 22

LA COMPAGNIE D'ARC

Tir à l'oiseau

Pour les adultes à 50 m, il se déroulera au jeu le lundi de Pâques, c'est la tradition, c'est-à-dire le 2 avril. Nous irons chercher le Roi Jean-Baptiste Bernard à son domicile. Déjà Roi pour la deuxième fois, il deviendra peut-être empereur.

Pour les jeunes à 30 m, le tir est prévu le mercredi 11 avril. C'est notre « Aiglon » Dylan Illoul qui remettra son titre de Roitelet en jeu.

Les Roi et Roitelet 2018 pourront participer au tir du Roi de France le 1^{er} mai à Crépy-en-Valois et à celui du Roi de la Ronde du Vermandois le 19 août à Cambronne-les-Ribécourt.

Bouquet Provincial

Il est prévu le 20 mai à Angy près de Mouy dans l'Oise. La parade a lieu le matin.

Autres tirs

Lilas Colinet a participé au tir en salle de la Ronde à Noyon le 4 février dernier.

Nous débuterons la série des tirs particuliers par celui de Salency en avril (tir à la truite)

Les Gais Ville à Joie

Avril	5	19	
Mai	3	17	31
Juin	14	28	

Adhésion : 15 € l'année assurance comprise.

- ♦ Pêche : 28 juin
- ♦ Repas de fin d'année : 13 décembre.
- ♦ Des repas « restaurant » seront décidés en cours d'année.
- ♦ Des sorties « extérieur » seront envisagées lors du déroulement des réunions.
- ♦ Un loto sera organisé en octobre selon la disponibilité de la salle polyvalente.
Nous comptons sur votre présence et votre aide.

Le Bureau.

Renseignements :
Madame Bernadette Villain



Cave Saint Cyr

VENEZ DECOUVRIR LE CAVEAU-BUS

DE LA FAMILLE SAINT-CYR



LE SAMEDI 14 AVRIL 2018 (de 10h à 19h)

SUR LA PLACE DE L'EGLISE 60400 VILLE

DEGUSTATION VENTE DE VINS DU BEAUJOLAIS

Beaujolais Blanc

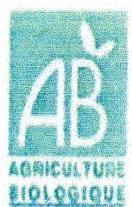
Moulin à vent

Beaujolais Rouge

Régnié

Beaujolais Rosé

Chénas



Thierry : 06.83.33.12.48 / email@beaujolais-saintcyr.com <https://www.facebook.com/caveaubus.saintcyr>

L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie

LE CHÈQUE ÉNERGIE

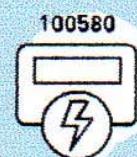


solidaire



Le chèque énergie est attribué SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.

juste



Le chèque énergie permet de payer des factures pour TOUT TYPE D'ÉNERGIE du logement : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois...

simple



Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. AUCUNE DÉMARCHE À ACCOMPLIR pour le recevoir.



Le chèque énergie va remplacer les tarifs sociaux de l'énergie.



Il est expérimenté dès 2016 dans 4 départements : Ardèche, Aveyron, Côtes d'Armor et Pas-de-Calais.





Je suis bénéficiaire



Je reçois le chèque chez moi, à mon nom. Je n'ai aucune démarche à accomplir pour le recevoir.



Je l'utilise pour payer DIRECTEMENT mon fournisseur d'énergie.



Je peux aussi l'utiliser pour payer des travaux de rénovation énergétique.

LE CHÈQUE ÉNERGIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une aide au paiement des factures d'énergie du logement à mon nom. Il est attribué au regard de mes ressources et de la composition de mon foyer. Le chèque énergie est expérimenté dans 4 départements en 2016 et 2017.

Attention : pour bénéficier du chèque énergie, il est indispensable de déposer sa déclaration de revenus auprès des services fiscaux, même en cas de revenus faibles ou nuls.

QUELLE DÉPENSE RÉGLER AVEC LE CHÈQUE ÉNERGIE ?

- Votre facture d'énergie, auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz, de chaleur, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.).
- Les charges de chauffage incluses dans votre redevance, si vous êtes logés dans un logement-foyer conventionné à l'APL.
- Certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement réalisées par un professionnel certifié.
- Le chèque énergie n'est pas un chèque bancaire : il n'est pas encaissable auprès d'une banque.

JE VEUX PAYER UNE DÉPENSE ÉNERGIE, COMMENT FAIRE ?

- Pour payer une facture d'électricité ou de gaz naturel, deux possibilités :

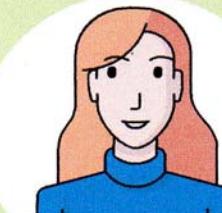
 - vous envoyez votre chèque énergie à votre fournisseur, accompagné d'une copie d'une facture, d'un échéancier,..., faisant apparaître vos références client ;
 - nouveauté 2017 : vous pouvez aussi utiliser votre chèque énergie en ligne sur chequeenergie.gouv.fr. Vous pourrez demander à cette occasion que le montant du chèque soit automatiquement déduit de votre facture pour les années à venir.

Ces professionnels sont tenus d'accepter le chèque énergie.

JE VEUX PAYER DES TRAVAUX POUR LIMITER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE MON LOGEMENT, COMMENT FAIRE ?

Seuls certains travaux peuvent être réglés avec le chèque énergie. Ils doivent être réalisés par un professionnel certifié « Reconnu garant de l'environnement ». Pour trouver la liste de ces professionnels, ainsi que des informations sur les travaux éligibles et les aides à la rénovation énergétique, consultez le portail chequeenergie.gouv.fr ouappelez le 0 805 204 805.

chequeenergie.gouv.fr
0 805 204 805 Service à appel gratuit



Je suis professionnel



1. Je reçois un chèque énergie d'un client pour payer une facture. Je déduis le montant du chèque de la facture. Le chèque est utilisable en une seule fois, il n'y a pas de rendu de monnaie.



2. Je suis payé sous quelques jours par virement automatique après m'être enregistré sur le portail chequeenergie.gouv.fr

COMMENT ÇA MARCHE ?

Après avoir reçu un chèque énergie d'un client, vous formulez votre demande de remboursement sur chequeenergie.gouv.fr, avant le 31 mai suivant la date de validité inscrite sur le chèque. Pour cela vous vous enregistrez sur le site dans l'espace « Professionnel ». Le montant du chèque vous sera remboursé par virement automatique sous quelques jours.

Attention : les professionnels sont tenus d'accepter le chèque énergie.

COMMENT VÉRIFIER SI LE CHÈQUE EST AUTHENTIQUE ?

Le chèque énergie comprend plusieurs éléments de sécurité : il est non photocopiable (filigrane visible en transparence) et il comprend un embossage qui donne un relief sensible au toucher du papier. En outre, vous pouvez vérifier sa validité en quelques clics sur le portail chequeenergie.gouv.fr.

 Caisse des Dépôts et Consignations
PUBLIQUE FRANÇAISE
LE NUMÉRO POUR LES PROFESSIONNELS :
N'Cristal 09 70 82 85 82
chequeenergie.gouv.fr

MINISTÈRE
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Bulletin municipal n° 94

17

Bulletin municipal n° 94



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un voyage à l'horizon ? Commandez dès aujourd'hui votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

Vacances, séjours linguistiques, déplacements professionnels... Quelle que soit la raison de votre déplacement en Europe, n'oubliez pas de **commander au moins 15 jours avant votre départ votre CEAM**, depuis votre compte ameli.

Comment gagnez du temps ?

- 1 - Connectez-vous à votre compte et choisissez la rubrique « mes démarches » puis « Commander une CEAM »
- 2 - Indiquez la date de votre départ
- 3 - Validez

Vous recevrez votre CEAM par courrier directement à votre domicile. Si la date de départ est inférieure à 15 jours, le service vous propose de télécharger un certificat provisoire valable 3 mois (à votre retour de voyage, vous trouverez votre CEAM dans votre boîte aux lettres).

Valable 2 ans, la CEAM permet de prendre en charge vos soins médicaux au cours de votre séjour. Tous les membres de la famille doivent en posséder une, y compris les enfants de moins de 16 ans.

Pratique ! Vous pouvez également la commander depuis l'application ameli pour smartphone et tablette, disponible sur [l'App Store](#) et [Google Play](#).

Le saviez-vous ? En cas d'oubli de votre CEAM physique, présentez votre CEAM digitalisée, depuis votre smartphone, aux professionnels de santé consultés !

La commande la CEAM en ligne... une démarche efficace puisque dans l'Oise, vous êtes déjà 7 personnes sur 10 à la commander depuis votre compte ameli !

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? Connectez-vous sur www.ameli.fr

Contact presse :
Françoise De Rocker 03 44 10 11 12



www.lagendarmerierecrute.fr

GENDARMERIE

Devenir
GENDARME
une vie au service des autres

© Armée de Terre / Gendarmerie Nationale - DR / Gendarmerie Nationale

OUVERTURE CONCOURS SOUS-OFFICIER

Session d'octobre 2018

Du 26 février 2018 au 18 mai 2018 à 00h00

Épreuve écrite le 03 octobre 2018



Twitter : @Gendarmerie
Facebook : gendarmerienationale

INFORMATIONS D'CRUTEMENT

0 820 220 221

(numéro indigo 0 995 110 200)



Recettes naturelles de Magali

Je vais vous donner quelques astuces pour entretenir votre maison naturellement avec très peu de produit et à moindre coût !

Recette pour dégraisser votre micro-ondes :

Dans un bol mettre environ 250 ml de vinaigre blanc et une cuillère à soupe de jus de citron. Ensuite faire chauffer le bol dans le micro-ondes pendant 4 minutes puissance maximum, attendre 10 minutes avant de l'ouvrir et essuyer avec un chiffon. Voilà votre micro-ondes nettoyé et désinfecté !



Nettoyant cuisine et salle de bain :

Remplir un vaporisateur de 50 % de vinaigre blanc, 50 % d'eau et quelques gouttes d'huile essentielle de citron, orange, lavande ou un autre parfum que vous aimez !

Pulvérisez les surfaces à nettoyer puis essuyer avec un chiffon microfibre.



Produit pour nettoyer le sol :

Dans un grand seau d'eau chaude mettre 2 cuillères à soupe de savon noir mou et 5 gouttes d'huile essentielle de pin ou eucalyptus (Facultatif) bien mélanger puis laver le sol, inutile de rincer.



VILL'INFOS - BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - Hervé Brunel - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot - Christian Loir - Rémi Lejop - Guy Illoul.

Conception et réalisation : Brigitte Bily.

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE - 5, rue de la mairie - 60400 Ville